

RAPPORT SUR LES NTIC : DE L'ÉLÈVE AU CITOYEN
Office parlementaire d'évaluation des choix
scientifiques et technologiques, 1997
par Franck Sérusclat, Sénateur (extraits)

Chapitre 2 : le rôle de l'école - Recommandations

« PRÉALABLE

L'indication d'une volonté politique forte semble le prémisses indispensable à toute action tendant à insérer les techniques de l'information et de la communication dans le cadre scolaire : le ministre de l'éducation nationale devrait envisager d'adresser un signe clair à destination de la communauté éducative. C'est la condition d'une mobilisation de tous pour favoriser une politique de généralisation du recours à ces nouveaux outils.

1. FORMATION DES ENSEIGNANTS ET DES PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE

Recommandations

- la formation à l'ordinateur communicant doit devenir obligatoire dans les IUFM ;
- allongement de la formation en IUFM avec un temps consacré à des stages de formation poussée pour démontrer l'intérêt du recours pédagogique au multimédia ;
- organisation d'une formation continue pour tous les enseignants déjà en poste aux NTIC dans un délai de deux ans. Toutes les formations disciplinaires devront intégrer une présentation des produits multimédia disponibles et l'intérêt de leur utilisation dans une finalité pédagogique ;
- tous les personnels d'encadrement à responsabilité pédagogique (inspecteurs généraux, académiques, proviseurs, directeurs, personnels des rectorats) seront également formés dans un délai de deux ans ;

- création de brigades académiques de formation permettant d'assurer la formation de tous les enseignants d'un établissement scolaire récemment équipé.

2. ÉQUIPEMENT

Recommandations

- réaliser une planification nationale à court terme, à partir d'évaluations académiques, pour déterminer les conditions d'acquisition de matériels ;
- mise en place d'un partenariat entre l'Etat, les collectivités territoriales concernées, les constructeurs de matériels, et le prestataire de communication téléphonique pour déterminer les conditions optimales d'acquisition de matériels ;
- décentraliser les acquisitions d'ordinateurs au niveau académique ce qui implique des transferts de moyens ;
- assurer au minimum une connexion par établissement scolaire au réseau.

3. ÉVALUATION DES EXPÉRIMENTATIONS

Recommandations

- développer une politique de recherche pédagogique en encourageant des travaux universitaires consacrés aux TIC dans le cadre scolaire ;
- encourager, par un redéploiement de moyens, les initiatives pédagogiques menées par tous les partenaires impliqués, en premier lieu le centre national de documentation pédagogique ;
- favoriser la diffusion des résultats de ces études, par le réseau ou tout autre support, pour en informer le plus grand nombre d'acteurs du système éducatif ;
- favoriser les initiatives d'interdisciplinarité ;
- organiser une conférence annuelle éducative consacrée aux enjeux d'une rénovation de la pédagogie.

4. PROGRAMMES SCOLAIRES

Recommandations

- intégration dans tous les programmes scolaires, de la nécessaire formation à l'ordinateur communicant ;
- définition même des objectifs pédagogiques spécifiques que celui-ci doit permettre d'atteindre, en fonction des niveaux scolaires des enfants ;
- les programmes scolaires, à partir du collège, doivent également tendre à favoriser la pertinence de l'interdisciplinarité, notamment dans le recours aux outils de la communication ;
- chaque matière doit prévoir un temps passé de travail par ordinateur ;
- création d'un groupe de travail ministériel tendant à l'allègement des programmes scolaires : réduire le champ de programmes de connaissance ex-abrupto pour laisser le temps à la formation à la recherche documentaire.

5. VALORISATION DES INITIATIVES INDIVIDUELLES

Recommandations

- garantir des décharges d'enseignement aux enseignants s'étant particulièrement investi dans l'introduction des NTIC dans leurs écoles ;
- désigner un enseignant responsable des NTIC dans chaque établissement scolaire, avec décharge horaire et valorisation salariale ;
- favoriser les initiatives locales et relayer ces initiatives au niveau académique. Coordonner les relations entre le ministère et les académies pour diffuser le résultat des initiatives locales, permettre une fertilisation croisée, mettre en place un corpus commun.

6. PRODUITS EDUCATIFS

Recommandations

- augmenter les moyens financiers disponibles dans l'aide à la production et à la diffusion ;

- veiller à la mise en place de procédures d'aides à la production à partir de cahier des charges le plus proche possible des besoins réels des enseignants ;
- favoriser la diffusion des produits multimédia réalisés, notamment par le recours aux brigades de formation ;
- toutes les formations continues dispensées aux enseignants devront présenter certains produits multimédia utiles à leur pédagogie ;
- au-delà de la procédure de licence mixte, mettre en place une procédure de simple validation de produits multimédia éducatifs commerciaux susceptibles d'intérêt dans le cadre d'une utilisation pédagogique. »

NDLR-EPI : voir par ailleurs la rubrique « Nous avons lu ».